Vulnérabilité et restauration des écosystèmes forestiers fragiles et gestion des feux de végétation

Aléas climatiques ciblés	Feux de végétation tardifs, sécheresse saisonnière, érosion des versants
Secteurs concernés	Forêts ; biodiversité ; sols
Type d'approche	Solutions fondées sur la nature + gestion communautaire
Échelle d'intervention	Massif forestier ; village riverain
Fiches connexes	N°06 (restauration des paysages) ; N°10 (biodiversité et PFNL) ; N°20 (monts du Togo)

1 DÉFINITION

Ensemble de pratiques de restauration et de protection des écosystèmes forestiers montagnards fragiles, associant la prévention et la gestion des feux de végétation (pare-feux, mise à feu précoce contrôlée, comités villageois anti-feux), la régénération des forêts de versant et la gestion communautaire des forêts classées et sacrées.

2 OBJECTIFS

- Restaurer et protéger les écosystèmes forestiers fragiles des flancs de montagne et des forêts classées ou sacrées d'Akposso, de Danyi et d'Agou
- Réduire l'incidence, l'intensité et la propagation des feux de végétation, en particulier sur les pentes raides et à proximité des forêts sensibles
- Stabiliser les sols et prévenir l'érosion accélérée consécutive à la déforestation en zone de relief
- Responsabiliser durablement les communautés locales dans la surveillance et la gestion de ces massifs forestiers
- Préserver la biodiversité spécifique de ces montagnes, refuge d'espèces végétales menacées ailleurs disparues du pays

3 ZONE D'APPLICATION

Massifs montagneux du sud-ouest du Togo : mont Agou (986 m, point culminant du pays), plateaux de Danyi et d'Akposso, zone éco-floristique subhumide de moyenne altitude (300 à 900 m) ; forêts classées et forêts sacrées de cette région (par exemple, la forêt classée d'Assimé) ; flancs de montagne et formations savanicoles riveraines sensibles.

Documentation photographique – Zones vulnérables



Photo : feu de végétation dans une aire protégée
Localité : Prcs National Fazao Malfacassa
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……



Photo : feux de végétation débordant vers les cultures agricoles
Localité :
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2024 Crédit : ANPC

4 MATÉRIEL ET MÉTHODES

4.1 Prévention et lutte contre les feux de végétation

Matériel : outils de débroussaillage, torches de mise à feu contrôlée, équipements de protection (combinaisons, gants, bottes), moyens de communication entre les comités villageois.

Mode opératoire

1. Constituer ou redynamiser, dans chaque village riverain des massifs, un comité villageois anti-feux associant hommes, femmes et jeunes
2. Ouvrir et entretenir chaque année, avant fin octobre, un réseau de pares-feux (bandes débroussaillées) autour des plantations forestières, des flancs de montagne, des formations savanicoles sensibles, des hameaux et des forêts sacrées ou classées
3. Pratiquer une mise à feu précoce et contrôlée, tant que l'humidité résiduelle de la végétation le permet, afin de réduire la biomasse combustible avant la période de recrudescence de novembre-décembre et de limiter ainsi les feux tardifs, plus destructeurs
4. Sensibiliser les populations, notamment les agriculteurs et les chasseurs, aux dangers des feux tardifs non maîtrisés pour la forêt, la faune et les biens

4.2 Restauration écologique des flancs de montagne et des zones dégradées

Matériel : plants d'essences locales adaptées aux fortes pentes, pépinières, matériel de plantation.

Mode opératoire

1. Identifier les secteurs de forte pente où le sol est mis à nu par l'érosion, l'agriculture ou les feux répétés
2. Y planter des essences locales à enracinement profond, capables de stabiliser durablement les sols en terrain accidenté
3. Restaurer en priorité les corridors reliant les îlots forestiers résiduels, afin de maintenir la connectivité écologique entre les massifs de Danyi, d'Akposso et d'Agou

4. Mettre temporairement en défens les zones en cours de restauration contre le pâturage, la coupe et le passage du feu

4.3 Protection et gestion durable des forêts classées et sacrées

Matériel : bornes de délimitation, panneaux de signalisation, matériel de patrouille.

Mode opératoire

1. Délimiter clairement les limites des forêts classées et des forêts sacrées, souvent mal matérialisées sur le terrain
2. Organiser des patrouilles régulières de surveillance associant agents forestiers et communautés riveraines pour prévenir les intrusions, coupes illégales et départs de feu
3. Développer, en périphérie immédiate des forêts classées, une bande d'enrichissement ligneux couplée à des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation (apiculture, cueillette de champignons, production de plants en pépinière), afin de réduire la pression directe sur le cœur de la forêt
4. Appliquer effectivement les dispositions du code forestier relatives à la protection des forêts classées et sacrées

4.4 Implication communautaire et valorisation des forêts restaurées

Matériel : cadre de gouvernance communautaire (comités locaux de gestion forestière), outils de sensibilisation et de plaidoyer.

Mode opératoire

1. Constituer ou renforcer des comités locaux de gestion forestière associant l'ensemble des villages riverains d'un même massif
2. Développer des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation (miel, champignons, plants forestiers) pour les groupements locaux, notamment de femmes et de jeunes
3. Valoriser et diffuser les expériences réussies de gestion communautaire des forêts de la région (forêts primées au niveau international) comme modèles reproductibles auprès des autres villages
4. Associer pleinement les femmes et les jeunes aux instances locales de décision et de surveillance forestière

5 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Activité / mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Saison des pluies (indicative)			■	■	■	■	■	■	■	■		
Ouverture des pare-feux et mise à feu précoce									■	■		
Patrouilles et surveillance	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Plantation et restauration des versants				■	■							

■ période principale ■ activité continue / d'appoint ■ saison des pluies (régime de transition subéquatorial/tropical humide : pluies de mars à octobre)

L'ouverture et l'entretien des pare-feux, ainsi que le lancement de la campagne nationale de lutte contre les feux de végétation, doivent être réalisés avant la fin du mois d'octobre, période de démarrage habituel des feux. La vigilance et les patrouilles de surveillance doivent être maximales de novembre à décembre, période

de recrudescence des foyers de feu. La plantation et la restauration des flancs de montagne s'effectuent en début de saison des pluies, tandis que les patrouilles de protection des forêts classées et sacrées sont menées en continu tout au long de l'année, avec un renforcement en saison sèche.

6 AVANTAGES ET CONTRAINTES

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Réduction du nombre de foyers de feux de végétation et des surfaces forestières brûlées chaque année ▪ Protection des espèces végétales menacées propres à ces massifs montagneux, refuges de biodiversité ▪ Stabilisation des sols sur les pentes raides et réduction de l'érosion consécutive à la déforestation ▪ Maintien du microclimat plus frais et humide propre à ces plateaux, favorable à certaines cultures locales ▪ Diversification des revenus des communautés riveraines grâce aux activités compatibles avec la conservation (miel, champignons, pépinières) ▪ Reconnaissance et valorisation possibles des modèles de gestion communautaire réussis, sources de motivation pour les villages voisins	▪ Coût et pénibilité de l'ouverture et de l'entretien annuel des pares-feux sur de longues distances ▪ Réticences locales à participer aux comités villageois anti-feux, parfois perçus comme une corvée supplémentaire s'ajoutant aux travaux agricoles ▪ Usage ancestral du feu en agriculture et en chasse, difficile à faire évoluer à court terme ▪ Application encore incomplète, sur le terrain, des dispositions légales de protection des forêts classées et sacrées ▪ Ressources humaines et matérielles limitées des services forestiers pour assurer une surveillance continue de massifs étendus et souvent difficiles d'accès

7 INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

N°	Indicateur proposé (unité) ; méthode et fréquence de mesure
I1	Nombre de foyers de feu et superficie brûlée annuelle (ha) ; produits satellitaires des zones brûlées (MODIS/VIIRS) et relevés des comités.
I2	Linéaire de pare-feux ouverts et entretenus avant la fin octobre (km).
I3	Nombre de comités villageois anti-incendie fonctionnels et proportion de femmes et de jeunes membres (%).
I4	Superficie de versants restaurés (ha) et taux de survie des plants (%).

Indicateurs proposés à titre indicatif, à ajuster selon la situation de référence et les moyens de suivi disponibles.

8 SITES DE RÉFÉRENCE

Documentation photographique – Sites de réussite



Photo : Bande de pare-feu aménagée dans la forêt communautaire
Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……



Photo : efficacité des comités locaux de gestion anti-feux de végétation
Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……

9 RÉFÉRENCES

[1] Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo (MERF). *Campagne nationale de lutte contre les feux de végétation, en application de l'article 65 de la loi n° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier*.

[2] ManationTogo. *Feux de végétation au Togo : des espèces protégées chassées et tuées (707 foyers de feux recensés, démarrage fin octobre, recrudescence en novembre-décembre)*.

[3] Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo. *La campagne nationale de lutte contre les feux de végétation lancée à Ando-Kpomey (forêt communautaire lauréate du Prix Équateur 2012, comités villageois anti-feux)*.

[4] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *Ressources forestières naturelles et plantations au Togo (mosaïque de forêts de montagne des plateaux de Danyi et d'Akposso, disparition de la forêt semi-décidue de la plaine du Litimé)*.

[5] Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). *Valorisation de la biodiversité de la forêt classée d'Assimé (protection de 900 ha contre les feux de brousse, enrichissement ligneux, groupements apiculture et champignons)*.

[6] Projet BID-AF2015-0004-NAC. *Liste des espèces végétales menacées au Togo (taux national de déforestation estimé à 4,5 % par an)*.